

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.  
La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Luc PLANCHARD, M. Philippe GRILLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme Christelle DE FIGUEIREDO donne pouvoir à  
M. Damien GAILLETON

Absents : M. Julien BONETTI  
M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 24 novembre 2023
- 2) Bilan de la concertation et validation des zones d'accélération d'énergies renouvelables
- 3) Questions diverses

### Approbation du Procès-Verbal du 24 Novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2023-35 : Bilan de la concertation et validation des zones d'accélération d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après publication et concertation du public, il faut valider les propositions des zones d'accélération d'énergies renouvelables aussi il passe la parole à Mme Bénédicte SURELLE qui rappelle que le 24 novembre 2023 une délibération a été prise pour fixer les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, à savoir du 28 novembre au 15 décembre 2023 inclus.

Il en ressort que 3 personnes sont venues en mairie pour donner leur avis, dont 2 favorables et 1 sans avis.

Une des personnes étant favorable, a émis le souhait d'y ajouter une parcelle se trouvant au hameau des Giroux, cadastrée ZA 60, dont il en est l'usufruitier.

Monsieur le Maire intervient en précisant que cette parcelle respecte le critère de la non pollution visuelle et qu'il s'agirait uniquement d'une partie de cette parcelle qui autrefois servait à la plantation de résineux.

Monsieur FONTAINE aimerait savoir si après acceptation de toutes les zones d'accélération définies, il serait possible que d'autres parcelles s'ajoutent tout en respectant les critères imposés par la commune.

Madame SURELLE confirme que cela sera effectivement une possibilité, Monsieur BULIN ajoute qu'il y aura pour tout projet une enquête publique, que l'enquêteur donnera ses conclusions et que le Préfet fera également une réponse à ce sujet, tout ceci avant dépôt du permis de construire.

Après avoir revu une nouvelle fois l'ensemble des parcelles définies pour l'implantation des énergies renouvelables uniquement en panneaux photovoltaïques au sol et agri photovoltaïques, Mme SURELLE demande au conseil son avis sur l'ajout de la parcelle ZA 60p pour une superficie de 1 ha 02 environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'ensemble des parcelles désignées.

Questions et informations diverses

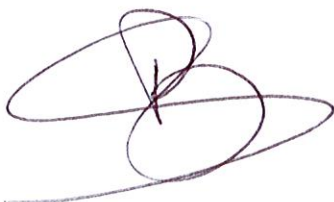
Madame SURELLE demande à l'ensemble du conseil de bien vouloir prendre les colis de Noël arrivés en mairie, pour la distribution auprès des personnes âgées de 70 ans et plus.

Monsieur MARLE intervient à la demande de l'association des Tours de Passy au sujet de la salle des fêtes sollicitant la mairie pour installer des prises électriques au-dessus du plan de travail dans la cuisine et de mettre également un porte serviette près de l'évier.

Monsieur GRILLOT aimerait connaître la suite donnée pour le projet de revitalisation du centre Bourg, Monsieur BULIN l'informe que ce projet dépend de l'enfouissement des réseaux qui ne pourra se faire par le SIEEEN qu'à partir de 2025. Monsieur le Maire ajoute que NIEVRE INGÉNIERIE doit nous représenter le projet en janvier 2024 et qu'une partie de cette étude préliminaire vient de leur être payée.

La séance est levée à 19 h 05.

Le secrétaire de séance,  
Bénédicte SURELLE



Le Maire,  
Alain BAUGET

